

Ordonnance de l'OFAG

sur la fixation des périodes et des délais ainsi que sur l'autorisation de parties de contingent tarifaire de légumes frais, de fruits frais et de fleurs coupées fraîches

(Ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP)

Communication du 1^{er} octobre 2013

L'annexe 2 de l'ordonnance du 12 janvier 2000 sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP¹ a été modifiée au cours du mois de septembre 2013 aux dates suivantes:

3 septembre 2013
5 septembre 2013
10 septembre 2013
12 septembre 2013
17 septembre 2013
19 septembre 2013
24 septembre 2013
26 septembre 2013

Le texte complet des modifications peut être consulté ou obtenu auprès de l'Office fédéral de l'agriculture, Secteur Importations et exportations, 3003 Berne.

1^{er} octobre 2013

Chancellerie fédérale

¹ RS 916.121.100

